

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 24 novembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14 et 15 novembre 2011

2011 V 293 Vœu relatif à l'arrivée de personnels contractuels au sein des écoles parisiennes.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant la décision de l'Education nationale de fermer 77 postes de professeurs des écoles à Paris ;

Considérant qu'à la fin du mois dernier, 180 étudiants en deuxième année de master en 2010-2011 ou déjà titulaires de ce diplôme ayant échoué au concours 2011 de recrutement de PE (CRPE) ont été destinataires d'un courrier du Rectorat de Paris où il leur était proposé sur la base d'un contrat public "d'assurer un service complet d'enseignement devant classe" pour "période qui pourrait aller de quelques semaines à quelques mois" afin de pallier le manque de titulaires-remplaçants dans les écoles ;

Considérant que le recours à du personnel contractuel aura, faute d'une formation adaptée, des conséquences préjudiciables sur les conditions d'apprentissage des élèves ;

Considérant que le recours à des professeurs recrutés sur la base de contrats temporaires n'est pas dans l'intérêt des élèves ni dans celui des personnels enseignants qui voient ainsi leur statut de fonctionnaire d'Etat profondément remis en cause ;

Considérant qu'il n'est pas acceptable de la part de l'Etat de laisser dans la précarité les jeunes qui aspirent à devenir professeurs des écoles et qu'il est impératif, afin d'assurer les meilleures conditions possibles d'enseignement, d'augmenter le nombre de places offertes au concours ;

Sur la proposition de M. Ian BROSSAT, Mme Emmanuelle BECKER, et des élus du groupe Communiste et des élus du Parti de Gauche, de M. Jean-Pierre CAFFET et des élus du groupe Socialiste, Radical de Gauche et Apparentés,

Demande :

- que M. le Maire de Paris interpelle le Ministre de l'Education nationale pour que soient recrutés, dans les meilleurs délais, des personnels sur la liste complémentaire au concours de professeur des écoles de la session 2011 et que soit augmenté le nombre de places offertes au concours à Paris.